



杭州

la culture : clé **中国**
du développement
durable

文化

CONGRÈS
INTERNATIONAL
DE HANGZHOU
CHINE

文化：
可持续发展的关键
国际会议

2013/05/15-17

Déclaration de Hangzhou

Mettre la culture au cœur des politiques de développement durable

Adoptée à Hangzhou, République populaire de Chine, le 17 mai 2013

<http://www.unesco.org/new/en/culture/themes/culture-and-development/hangzhou-congress/>

CLT-2013/WS/14

Nous, les participants réunis à Hangzhou à l'occasion du Congrès international sur « La culture : clé du développement durable » (15-17 mai 2013), tenons à exprimer notre gratitude pour la généreuse hospitalité et le leadership intellectuel des autorités chinoises et de la Ville de Hangzhou qui ont permis d'offrir un forum de réflexion sur la place à donner à la culture dans l'agenda international du développement durable. Nous reconnaissons en particulier les efforts consentis et les résultats obtenus par la Ville de Hangzhou en matière de conservation de son patrimoine et de promotion de sa culture dynamique du développement durable.

Nous reconnaissons les progrès importants qui ont été accomplis au cours de la dernière décennie par la communauté internationale pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des autres objectifs convenus à l'échelon international.

Nous considérons que face aux problèmes qui s'amplifient tels que la croissance de la population, l'urbanisation, la dégradation de l'environnement, les catastrophes, le changement climatique, l'aggravation des inégalités et la persistance de la pauvreté, il est urgent d'adopter de nouvelles approches, à définir et mesurer d'une façon qui tienne compte du tableau général du progrès humain et qui mettent l'accent sur l'harmonie entre les peuples et entre les humains et la nature, sur l'équité, la dignité, le bien-être et la durabilité.

Ces nouvelles approches doivent pleinement prendre en compte le rôle de la culture en tant que système de valeurs et que cadre pour construire un développement réellement durable, la nécessité de mettre à profit l'expérience des générations passées et la reconnaissance de la culture comme faisant partie intégrante du patrimoine mondial et local et comme source de créativité et de renouvellement.

Nous rappelons à cet égard certains des documents d'orientation les plus importants, qui ont souligné l'importance de la culture pour le développement durable ces dernières années, dont les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies N° 65/1 (« Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement », 2010), N° 65/166 (2011) et N° 66/208 (2012) sur « Culture et développement », ainsi qu'un certain nombre d'autres déclarations et instruments normatifs adoptés aux niveaux international, régional et national.

Nous rappelons en particulier le document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, « L'avenir que nous voulons » (Rio de Janeiro, juin 2012), qui a mis en lumière l'importance de la diversité culturelle et la nécessité d'une approche plus holistique et intégrée du développement durable.

Nous réaffirmons que la culture doit être considérée comme un facteur fondamental de la durabilité, car elle est une source de sens et d'énergie, de créativité et d'innovation, et une ressource pour répondre aux défis et trouver des solutions appropriées. Le pouvoir extraordinaire de la culture de favoriser et rendre possible un développement réellement durable est particulièrement évident lorsqu'une approche centrée sur l'individu et fondée sur le contexte local est intégrée dans les programmes de développement et les initiatives de construction de la paix.

Nous réaffirmons en outre le potentiel de la culture comme moteur du développement durable, à travers les contributions spécifiques qu'elle peut apporter – en tant que capital de connaissances et que secteur d'activité – au développement social, culturel et économique

inclusif, à l'harmonie, à la durabilité environnementale, à la paix et à la sécurité. Cela a été confirmé par quantité d'études et démontré par de nombreuses initiatives concrètes.

Nous reconnaissons qu'il n'y pas de modèle unique et que différentes perspectives culturelles aboutiront à différentes voies vers le développement. D'autre part, nous adoptons une compréhension de la culture qui est ouverte, évolutive et solidement encadrée par une approche fondée sur les droits et sur le respect de la diversité, dont le libre accès permet aux individus de « vivre et être ce qu'ils veulent », renforçant ainsi leurs possibilités et leurs capacités humaines, tout en promouvant la compréhension mutuelle et les échanges entre les peuples.

Nous croyons que le moment est venu de bâtir, sur ces importants énoncés de principes et sur les leçons tirées, une intégration complète de la culture – par des objectifs, des cibles et des indicateurs clairs – dans des stratégies, des programmes et des pratiques de développement convenues, aux niveaux mondial, régional, national et local, à définir dans l'agenda des Nations Unies pour le développement post-2015. Seul un tel cadre politique et opérationnel concret peut garantir que toutes les initiatives de développement débouchent sur des avantages vraiment durables pour tous, tout en garantissant le droit des générations futures de bénéficier de la richesse des atouts culturels constituée par les générations passées.

Nous appelons donc les gouvernements et les responsables de l'élaboration des politiques, qui joueront un rôle dans la définition du cadre global des Nations Unies pour le développement et des objectifs de développement durable au-delà de 2015, à saisir cette occasion exceptionnelle et à prendre en considération les actions suivantes visant à mettre la culture au cœur des futures politiques de développement durable :

- **Intégrer la culture dans toutes les politiques et tous les programmes de développement**

Le développement est façonné par la culture et le contexte local, qui en fin de compte déterminent aussi ses résultats. La prise en considération de la culture devrait donc être incluse comme quatrième principe fondamental de l'agenda des Nations Unies pour le développement post-2015, au même titre que les droits de l'homme, l'égalité et la durabilité. La dimension culturelle devrait être systématiquement intégrée dans les définitions du développement durable et du bien-être, ainsi que dans la conception, la mesure et la pratique concrète des politiques et programmes de développement. Cela exigera la mise en place de mécanismes de coordination institutionnelle efficaces aux niveaux mondial et national, l'élaboration de cadres statistiques détaillés assortis de cibles et d'indicateurs appropriés, la réalisation d'analyses fondées sur des éléments factuels et le renforcement des capacités à tous les niveaux.

- **Mobiliser la culture et la compréhension mutuelle pour favoriser la paix et la réconciliation**

Dans le contexte de la mondialisation, et face aux défis et tensions identitaires qu'elle peut créer, le dialogue interculturel et la reconnaissance et le respect de la diversité culturelle peuvent forger des sociétés plus inclusives, stables et résilientes. Elles devraient être

promues notamment par des programmes éducatifs, de communication et artistiques, ainsi que par des conseils nationaux dédiés, afin de promouvoir un environnement propice à la tolérance et à la compréhension mutuelle. Dans les zones qui ont connu des conflits violents, la remise en état du patrimoine culturel et la reprise des activités culturelles devraient être promues pour permettre aux communautés touchées de renouveler leur identité, de retrouver un sentiment de dignité et de normalité, de jouir du langage universel de l'art et de commencer à panser les plaies des guerres. Il faudrait aussi intégrer la prise en considération des contextes culturels dans les initiatives de résolution des conflits et dans les processus de construction de la paix.

- **Garantir à tous les droits culturels pour promouvoir le développement social inclusif**

Il est crucial de garantir les droits culturels, l'accès aux biens et services culturels, la libre participation à la vie culturelle et la liberté d'expression artistique pour forger des sociétés inclusives et équitables. Une approche fondée sur les droits de la culture et le respect de la diversité culturelle et linguistique devrait être promue dans les politiques et les cadres juridiques nationaux et régionaux, y compris la prise en considération des minorités, l'équilibre entre les sexes, et les préoccupations des jeunes et des différents peuples autochtones. Les valeurs, les atouts et les pratiques culturelles, dont ceux des minorités et des peuples autochtones, devraient être intégrés dans les programmes d'éducation et de communication, et ils devraient être protégés et dûment reconnus. L'initiation à la culture à l'école devrait faire partie intégrante d'une éducation de qualité et elle devrait jouer un rôle important dans la promotion de sociétés inclusives et équitables. Un soutien particulier devrait être apporté aux programmes culturels qui encouragent la créativité et l'expression artistique, tirent les enseignements du passé et promeuvent la démocratie et la liberté d'expression, et aussi portent sur les questions de genre, la discrimination et les traumatismes causés par la violence.

- **Se servir de la culture pour réduire la pauvreté et assurer un développement économique inclusif**

La culture, en tant que capital de connaissances et que ressource, pourvoit aux besoins des individus et réduit la pauvreté. La capacité de la culture d'offrir des possibilités d'emploi et de revenu devrait être renforcée, en ciblant particulièrement les femmes, les filles, les minorités et les jeunes. Tout le potentiel d'innovation et de créativité des industries créatives et de la diversité culturelle devrait être mobilisé, surtout en promouvant les petites et moyennes entreprises, ainsi que les métiers et les investissements qui sont fondés sur des matériels et des ressources renouvelables, durables sur le plan environnemental, localement disponibles et accessibles à tous les groupes de la société, ainsi qu'en respectant les droits de propriété intellectuelle. Le développement économique inclusif devrait aussi être réalisé par des activités centrées sur la protection de la durabilité du patrimoine, sa préservation et sa promotion. Une attention particulière devrait être accordée au soutien d'industries du tourisme et des loisirs responsables, sensibilisées à la culture et durables qui contribuent au développement socioéconomique des communautés, promeuvent les échanges interculturels et génèrent des ressources pour la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel.

- **S'appuyer sur la culture pour promouvoir la durabilité environnementale**

La sauvegarde des zones urbaines et rurales historiques et des connaissances et pratiques traditionnelles qui leur sont associées réduit l'empreinte environnementale des sociétés, en promouvant des modes de production et de consommation écologiquement plus rationnels et des solutions urbanistiques et architecturales viables. L'accès aux biens et services environnementaux essentiels devrait être assuré par une protection plus forte et une utilisation plus durable de la diversité biologique et culturelle, ainsi que par la sauvegarde des connaissances et des compétences traditionnelles, en accordant une attention particulière à celles des peuples autochtones, en synergie avec les autres formes de connaissances scientifiques.

- **Renforcer la résilience face aux catastrophes et lutter contre le changement climatique par la culture**

La conservation appropriée de l'environnement historique, y compris les paysages culturels, et la sauvegarde des savoirs, des valeurs et des pratiques traditionnels pertinents, en synergie avec les autres connaissances scientifiques, renforcent la résilience des communautés face aux catastrophes et au changement climatique. Le sentiment de normalité, d'estime de soi, d'appartenance à un lieu et de confiance en l'avenir des individus et des communautés touchés par des catastrophes devrait être restauré et renforcé par des programmes culturels et par la remise en état de leur patrimoine culturel et de leurs institutions culturelles. La prise en considération de la culture devrait être intégrée dans les politiques et plans de réduction des risques de catastrophe, de mitigation et d'adaptation au changement climatique en général.

- **Valoriser, sauvegarder et transmettre la culture aux générations futures**

Le patrimoine est un atout essentiel pour notre bien-être et celui des générations futures, et il disparaît à un rythme alarmant en raison des effets combinés de l'urbanisation, des pressions du développement, de la mondialisation, des conflits et des phénomènes associés au changement climatique. Les politiques et les programmes nationaux devraient être renforcés afin de garantir la protection et la promotion de ce patrimoine et de ses systèmes de valeurs et d'expressions culturelles en tant que partie intégrante du patrimoine commun, tout en lui donnant un rôle central dans la vie des sociétés. Cela devrait passer par sa pleine intégration dans le secteur du développement ainsi que dans les programmes éducatifs.

- **Se servir de la culture comme ressource pour réaliser un développement et une gestion durables des zones urbaines**

Une vie culturelle dynamique et la qualité des environnements historiques sont la clé de la réalisation de villes durables. Les collectivités locales devraient préserver et améliorer ces environnements en harmonie avec leur contexte naturel. Les politiques sensibles à la culture dans les villes devraient promouvoir le respect de la diversité, la transmission et la continuité

des valeurs, et l'inclusivité en renforçant la représentation et la participation des individus et des communautés dans la vie publique et en améliorant la situation des groupes les plus défavorisés. Les infrastructures culturelles telles que les musées et autres installations culturelles devraient servir d'espaces de dialogue et d'inclusion sociale, aidant à réduire la violence et à favoriser la cohésion. Le réaménagement, conduit par la culture, des zones urbaines, et en particulier des espaces publics, devrait être promu afin de préserver le tissu social, d'améliorer les retombées économiques et d'accroître la compétitivité, en impulsant tout un ensemble de pratiques du patrimoine culturel immatériel ainsi que d'expressions créatives contemporaines. Les industries culturelles et créatives devraient être promues, de même que la revitalisation urbaine fondée sur le patrimoine et le tourisme durable, en tant que puissants sous-secteurs économiques qui génèrent des emplois verts, stimulent le développement local et encouragent la créativité.

- **S'appuyer sur la culture pour favoriser des modèles de coopération innovants et durables**

Le potentiel considérable et inexploré des partenariats public-privé peut offrir des modèles alternatifs et durables de coopération au service de la culture. Cela nécessitera la mise en place au niveau national d'environnements juridiques, fiscaux, institutionnels, de politique générale et administratifs appropriés, afin de favoriser des mécanismes mondiaux et innovants de financement et de coopération, tant au niveau national qu'au niveau international, y compris les initiatives partant de la base et les partenariats impulsés par la culture déjà promus par la société civile. Dans ce contexte, il faudrait prendre en compte les besoins spécifiques des différents sous-secteurs culturels, tout en offrant des possibilités de développer les capacités, de transférer les connaissances et d'encourager l'entrepreneuriat, notamment par le partage des meilleures pratiques.

Nous, les participants, partageons les idéaux de « diversité dans l'harmonie » et de « mobiliser le passé pour créer l'avenir » exprimés par notre Congrès ;

Nous nous engageons à élaborer des plans d'action sur la base de la présente Déclaration et à travailler ensemble à leur mise en œuvre jusqu'à 2015 et après ;

Nous sommes convaincus que l'intégration de la culture dans les politiques et programmes de développement préparera une nouvelle ère de développement global ;

Nous recommandons en conséquence d'inclure dans l'agenda des Nations Unies pour le développement post-2015 un objectif spécifiquement centré sur la culture, fondé sur le patrimoine, la diversité, la créativité et la transmission des connaissances et comportant des cibles et des indicateurs clairs reliant la culture à toutes les dimensions du développement durable.